

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : ASA 16/004/2007 (Public)
Bulletin n° : 095
ÉFAI
25 mai 2007

Myanmar. Prolongation de la détention de Aung San Suu Kyi

La prolongation de la détention de Daw Aung San Suu Kyi met en lumière la nécessité d'une action urgente face à la détérioration de la situation des droits humains au Myanmar, a déclaré Amnesty International.

L'ordre d'assignation à résidence de la dirigeante de la *National League for Democracy* (NLD, Ligue nationale pour la démocratie) arrivait à expiration le dimanche 27 mai, mais les autorités du Myanmar l'ont prolongé d'un an vendredi 25 mai.

La situation déjà alarmante des droits humains au Myanmar s'est encore dégradée en 2006. Amnesty International demande à la communauté internationale et aux autorités du Myanmar de réagir. Les autorités du Myanmar doivent immédiatement prendre des mesures pour mettre fin aux atteintes aux droits humains perpétrées contre des civils au cours des opérations militaires menées dans l'État kayin. Elles doivent remettre en liberté, sans condition, toutes les personnes emprisonnées à tort, améliorer les conditions de vie dans les prisons et cesser le harcèlement politique.

Sur les dix-huit dernières années, Aung San Suu Kyi en aura passé plus de onze et demie assignée à résidence de façon arbitraire. Le reste du temps, sa liberté de circulation a été strictement limitée par les autorités. Elle n'a jamais été inculpée ni jugée.

Les périodes de détention répétée subies par Aung San Suu Kyi mettent en évidence la parodie de justice présidant aux emprisonnements politiques au Myanmar. Il y a actuellement plus de 1160 prisonniers politiques, dont beaucoup ont été sanctionnés uniquement en raison de leur opposition pacifique aux autorités du Myanmar. Parmi les personnes emprisonnées se trouvent de nombreux malades et prisonniers âgés dont l'état de santé ne cesse de s'aggraver en raison des conditions de vie de plus en plus mauvaises en prison, du manque de nourriture et d'une absence de soins médicaux appropriés.

Les lois sur la sécurité utilisées à tort pour emprisonner Aung San Suu Kyi et un certain nombre d'autres personnes doivent être abrogées ou modifiées, afin de ne plus pouvoir être utilisées pour faire taire une opposition pacifique. Au moment où les autorités proposent une réconciliation politique, il leur revient de garantir la possibilité d'exercer pacifiquement un certain nombre de droits fondamentaux, sans avoir à craindre de sanctions.